



<http://www.kananas.com/adal2085/>

ADAL
Association Des Arcades du Lac
Boite Postale 40048
78184 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX

ADHESION 2020 – 2021

Sauf pour les couples ou les familles, un seul bulletin par personne

❖ Privilégiez l'inscription individuelle en ligne avec paiement en ligne

sur le Site Internet : www.kananas.com/adal2085/

Étiez-vous adhérent à l'ADAL l'an dernier : OUI NON

Si OUI, y-a-t-il eu un changement dans vos coordonnées et/ou dans vos activités : OUI NON

	NOM	Prénom	Date Naissance	Rando Santé	Promenade	Randonnée	Marche Nordique	Couture *	Loisirs Créatifs *	Encadrement *	Chorale
Monsieur				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 1				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 2				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cochez la ou les cases correspondant à vos activités *Pour les activités manuelles et artistiques (Couture, Encadrement et Loisirs Créatifs), le nombre de places est limité à 10.

Montant de l'adhésion à l'ADAL : 20 euros par adulte inscrit (+ de 18 ans), L'adhésion est annuelle (de la date du forum au forum de l'année suivante) et définitive. Elle ne peut en aucun cas être remboursée.

Montant de la cotisation pour la chorale : 60€ pour l'année.

ADHESION à la FFRandonnée

OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES SECTIONS DE MARCHÉ (hors couture-loisirs créatifs-encadrement et chorale)

MERCI de cocher le type de licence choisie

Licence individuelle		
IRA- Licence Individuelle avec RC et Accidents corporels	28,00 €	
IMPN - Licence Individuelle Multi loisirs Pleine Nature	38.00 €	
Licence familiale		
FRA- Licence Famille avec RC et Accidents corporels	55,80 €	
FRAMP - Licence Famille Mono Parentale avec RC et Accidents corporels	31,60 €	
FMPN - Licence Famille Multi loisirs Pleine Nature	73,80 €	
Option		
Abonnement à la revue « passion rando »	8,00€	
	TOTAL	

En cas d'affiliation à la FFRandonnée par un autre club

- Nom du club : N° de licence :
- Joindre à votre dossier la photocopie de votre licence ou de votre attestation d'affiliation à la FFRandonnée

Avez-vous besoin d'une attestation pour votre CE ? OUI NON

Si c'est OUI, précisez si c'est au nom de Monsieur, de Madame ou pour les deux.

TOURNEZ LA PAGE SVF

VOS COORDONNEES (dans le cas d'une ré-adhésion, ne remplir que s'il y a un changement)

*Adresse :

*Ville : *Code postal

Téléphone :Liste rouge : Oui / Non

*Téléphone portable :

*Adresse Mail (**ECRIRE TRES LISIBLEMENT**):

(Cette adresse ne sera utilisée que pour les activités propres à l'ADAL et ne sera pas divulguée lors d'envoi de courriels).

***obligatoire**

RUBRIQUES A SIGNER

Chaque adhérent majeur doit signer l'UN des talons ci-dessous après avoir pris connaissance des trois rubriques.

Le REGLEMENT INTERIEUR doit être lu et accepté par chaque personne désirant adhérer à l'association.

DROIT à L'IMAGE : L'adalié est averti que toutes les photos prises lors des événements internes ou externes dans le cadre des activités de l'association peuvent être utilisées sur le site internet : <http://www.kananas.com/adal2085/>. Toute personne dont la photo apparaît sur ce site, bénéficie du droit de retrait de l'image. Il suffit alors de contacter un membre du CA en indiquant les références de la photo concernée. Dès réception du message nous enlèverons la(les) photo(s) du site. Toutes les photos éditées sur ce site sont la propriété de l'ADAL.

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous vous informons que vos données à caractère personnel collectées par l'ADAL ont été recueillies sur la base de votre consentement, aux fins d'inscription (y compris sur le site de la FFRandonnée), d'information, de facturation et de statistiques. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment et exercer des droits d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données en contactant un membre du CA. En cas de violation du RGPD, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Je soussignée Madame

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ADAL, des règles relatives au droit à l'image et à la protection des données, et m'engage à les respecter.

Fait à :

Le : **Signature**

Je soussigné Monsieur

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ADAL, des règles relatives au droit à l'image et à la protection des données, et m'engage à les respecter.

Fait à :

Le : **Signature**

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU BULLETIN D'ADHESION (**sans agrafe ni trombone**)

• **Le Certificat Médical si besoin sinon l'attestation**

Règles applicables (loi n°2016-41 du 26 janvier 2016) pour toute pratique en club ou individuelle dans le cadre de la FFRandonnée à compter du 1^{er} septembre 2017, quels que soient votre âge et la ou les des disciplines pratiquées :

1. **Première prise de licence** : pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à la randonnée, daté de moins d'un an au jour de la prise de la licence, doit être fourni. Sa durée de validité est maintenant de 3 saisons sportives consécutives, sous certaines conditions.
2. **Renouvellement de licence** : Dans la nouvelle période de validité de 3 saisons sportives du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé.
 - S'il atteste répondre « **NON** » à toutes les questions, il est dispensé de présentation d'un certificat médical mais doit fournir son attestation.
 - S'il répond « **OUI** » à au moins une des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la prise de licence.

Si vous devez produire un certificat médical, les 2 activités Randonnée et Marche Nordique peuvent apparaître sur le même document.

- **1 chèque réglant la (ou les) adhésions et la (ou les) licences FFRandonnée (le cas échéant) à l'ordre de l'ADAL**

ATTENTION : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.